



**SIERRA  
CLUB  
QUÉBEC**

Mémoire du

# Sierra Club Québec

Soumis à

l'Office de Consultation Publique de Montréal

Dans le cadre du

Plan de développement de Montréal

29 Août 2013

Sierra Club Quebec  
<http://quebec.sierraclub.ca>  
[quebec@sierraclub.ca](mailto:quebec@sierraclub.ca)  
514 686 3709

Montréal, 29 août 2013

Dans le cadre du projet du Plan de Développement de Montréal, L'Office de la consultation publique de Montréal invite la population à commenter le projet proposé. Le Sierra Club Québec, un regroupement citoyen bénévole axé sur la protection de l'environnement, souhaite présenter son mémoire.

Les commentaires du Sierra Club Québec sur le projet du Plan de développement de Montréal (PDM) seront limités aux points concernant la protection de l'environnement. Plus précisément, nous allons discuter l'échec total de respecter les obligations de Montréal face au Plan Métropolitain d'Aménagement et de Développement de la Communauté Métropolitaine de Montréal (PMAD). Ces obligations sont résumées dans les objectifs 3.1, 3.2 et 3.5 du PMAD, tel qu'indiqué dans *l'annexe A*. Nous allons également traiter du financement et des failles dans les procédures permettant aux développeurs d'influencer les décisions par rapport aux applications de leurs propres projets et de la politique urbaine en général.

Depuis le 19<sup>ième</sup> siècle, la préservation des espaces verts a été un point important au niveau de l'image promue de Montréal à travers le monde; la protection de la biodiversité est un ajout récent et crucial à ce concept. Nous avons vu concrètement cette facette de la Ville alors qu'elle est l'hôte du Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique, lors du discours prononcé par le maire Tremblay en 2010 à la dixième réunion de la Conférence des Parties (CoP 10) à Nagoya, au Japon et lors d'autres évènements internationaux, lors du sommet de Montréal en 2002, via la construction du Centre sur la biodiversité dans le jardin botanique ainsi que l'appui avec enthousiasme de la ville pour le PMAD, parmi plusieurs autres initiatives. Nous partageons l'intérêt de Montréal pour la protection de la biodiversité et des espaces verts, mais nous sommes alarmés de constater que la ville n'envisage faire pratiquement rien en lien avec le mandat du PMAD, et qu'elle permette encore la construction sur les espaces verts et progressivement, élimine toute nature de l'île. Prenons chacun des objectifs environnementaux du PMAD dans l'ordre:

### Objectif 3.1 - Protéger 17% du territoire du Grand Montréal

Le PDM réitère l'objectif de Montréal, établi en 2004, par la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels (Politique) de protéger seulement 6% de l'île. Il est prétendu que 5.4% de l'île soit déjà protégé, un estimé hautement controversé, car jugé beaucoup trop optimiste; notons qu'il inclut les cimetières et lieux d'enfouissement. Quand on applique la définition d'un milieu naturel telle que fournie dans la *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels*, de la ville de Montréal (2004), la réalité est que seulement 4% des habitats naturels sur l'île sont protégés. Montréal a obtenu le dernier rang au classement des grandes villes canadiennes en ce qui concerne la superficie d'espaces verts par habitant depuis que le *National Post* a fait son sondage en 2002 et encore récemment selon le classement du

*North American Sustainable Cities Scorecard*, fait en 2013<sup>1</sup>. Dans une étude comparable, menée par Evergreen en 2004<sup>2</sup>, Montréal atteint l'avant-dernière place parmi 22 villes canadiennes.

De plus, l'espace protégé au centre de l'île se concentre en quelques larges parcs tels que le Parc du Mont-Royal et les autres parcs en périphérie. Cette distribution reflète un manque de justice environnementale, laissant les milieux défavorisés avec peu ou pas d'accès réels. Alors qu'il est vrai que protéger 17% de l'espace n'est présentement pas réaliste, Montréal peut et doit faire mieux. Par exemple, *la Politique* prévoit protéger "des milieux naturels de grande valeur écologique, d'une superficie de 15 hectares et plus." Montréal doit, à la place, s'efforcer à protéger chaque petite parcelle de terrain sans construction qui reste encore sur l'île, peu importe la superficie et l'état de ce chaque parcelle, et la réhabiliter. Afin d'accomplir cet objectif, le Sierra Club Québec recommande que le PDM soit révisé comme suit:

1. Réaliser un inventaire des espaces verts avec une superficie de ½ ha ou plus incluant une cartographie des résultats accessible au public, une éco-carte. Pendant la réalisation de l'inventaire, aucune construction ne devrait être permise sans qu'une preuve soit fournie démontrant que la construction n'implique pas la perte d'un espace vert.
2. Chaque parcelle verte ainsi inventoriée devrait être rezonée en tant qu'espace récréatif et protégée contre tout changement de zone à l'exception de parcs et espace récréatif naturel.
3. Les constructions futures de toutes sortes devraient être limitées au redéveloppement d'espaces déjà construits et des anciens terrains industriels (espaces bruns) existants. Les développeurs avec des intérêts légitimes, preuve à l'appui, devraient recevoir des espaces équivalentes en espaces bruns à développer, ainsi que le support financier adéquat pour les aider à remédier ces derniers.
4. Les sites majeurs menacés tels que Meadowbrook, L'Anse-à-l'Orme, Bois Angell, le terrain de CLC à Senneville, la bande parallèle au Notre Dame entre Delorimier et Viau et différents bandes au Pointe-aux-Trembles/Rivière-des-Prairies devraient immédiatement être rezonés dans leur totalité en espace récréatif et les ressources nécessaires devraient être allouées à leur protection.
5. Les efforts provenant des communautés pour reprendre les anciens terrains industriels tels que le terrain communément appelé le "Champ

---

1

<http://www.corporateknights.com/report/north-american-sustainable-cities-scorecard/ranking>

<sup>2</sup> Evergreen, 2004. Green space acquisition and stewardship in Canada's urban municipalities: Results of a nation wide survey

des possibles'' devraient être encouragés et reproduits ailleurs dans la Ville.

6. Les exigences du PMAD d'identification et caractérisation des milieux humides et l'adoption d'un plan pour leur conservation ne sont pas adressées ni dans le PDM ni dans la Politique. Ces espaces sont des éléments essentiels à la durabilité des écosystèmes, mais ils disparaissent rapidement et devraient être inclus dans l'inventaire des espaces verts et protégés de la même manière. Le Sierra Club Québec recommande que:
  - (a) " Milieux humides " soient définis comme des écosystèmes caractérisés par la présence d'eau pendant une période suffisamment longue pour influencer la nature du sol et la composition de la végétation (Couillard et Grondin, 1992), tel qu'adopté par le CRE-Laval<sup>3</sup>.
  - (b) La distance séparatrice de construction des milieux humides soit au moins augmentée à un minimum de 30 mètres au lieu des 10 mètres actuels, qui sont manifestement insuffisants.
  - (c) La pratique permettant aux développeurs de construire par dessus les milieux humides et les "reconstruire" soit abolie, car elle est à la fois totalement inadéquate et ouvre la porte aux abus.

### Objectif 3.2 - Protéger les rives, le littoral et les plaines inondables

Le PDM demeure silencieux sur cet objectif. La Politique (*annexe B*) déploie ces objectifs généraux:

- Préserver et accroître la biodiversité en milieux riverain et aquatique;
- Établir une vision d'ensemble des rives et des milieux aquatiques en dégageant leur potentiel écologique;
- Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine riverain et aquatique (préservation des paysages, contrôle des interventions, accessibilité physique et visuelle à l'eau, etc.)
- Assurer une saine gestion des écosystèmes dans ces milieux
- Élaborer un programme de communication et d'éducation visant à sensibiliser la population aux secteurs riverains et aquatiques d'intérêt écologique

En même temps la bordure riveraine des Rapides du Cheval blanc a été vendue aux développeurs après avoir reçu une dérogation permettant la construction en zone pourtant qualifiée de plaine inondable inapte à la construction. Il s'agissait de la dernière parcelle directement en bordure de l'eau

---

<sup>3</sup> [http://www.credelaval.qc.ca/milieux\\_humides.html](http://www.credelaval.qc.ca/milieux_humides.html)

Le Sierra Club Québec demande l'inclusion d'un plan d'action au sein du PDM qui vise à respecter les objectifs formulés dans la politique et recommande les points suivants:

7. Montréal doit aller de l'avant avec son usine de traitement des eaux usées à la Rivière des Prairies afin d'éviter la décharge de bactéries et de pathogènes dans le fleuve St-Laurent.
8. Les eaux pluviales doivent être considérées adéquatement dans les plans des infrastructures à venir afin d'éviter les situations où, lors de fortes pluies, les eaux d'égout, non-traitées sont déchargées directement dans le fleuve sans aucun traitement.

### Objectif 3.5 - Mettre en valeur le milieu naturel, le milieu bâti et les paysages dans une perspective intégrée et globale à des fins récréotouristiques

Le PMAD résume les critères permettant de réaliser l'objectif "Mise en valeur des composantes de la Ceinture et Trame verte et bleue." Il n'y a aucune mention de la Trame verte et bleue dans le PDM ni dans la Politique. Le Sierra Club Québec insiste pour que ceci soit un point central du plan pour le futur. Une vision commune pour ce système est présentée en *annexe C*. Cette vision commune a été largement supportée par des centaines de présentateurs lors des consultations publiques en 2010 et devrait être la base de la Trame verte et bleue de l'île de Montréal.

Tel que présenté lors de la conférence de presse tenue par la Communauté Métropolitaine de Montréal, voir *annexe D*, le public supporte les obligations environnementales établies dans le PMAD. En fait, le public demande aux villes d'être encore plus ambitieux à ce niveau. Montréal doit écouter et agir en fonction des désirs de ses citoyens. Le Sierra Club Québec plaide pour que ce programme devienne la stratégie retenue afin de développer et promouvoir l'accès à la nature pour tous les habitants de la ville, mais en particulier pour les enfants et les gens vivant dans les milieux défavorisés. La justice environnementale ne requiert rien de moins. Le Sierra Club Québec recommande:

9. Le PMD doit être amendé afin de fournir une Trame verte et bleue telle que requise selon le PMAD.

### Financement

Le Sierra Club Québec recommande:

10. Montréal doit budgéter et dépenser suffisamment de fonds pour implanter ce programme et le gouvernement provincial doit aider à la fois en fournissant l'appui financier nécessaire ainsi que l'encadrement adéquat

de la part du Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

### Éliminer l'influence des développeurs et des compagnies de construction

Nous croyons fortement que l'intégrité des institutions publiques de Montréal ne puisse pas être garantie tant et aussi longtemps que les décisions de développement continuent d'être des négociations avec les développeurs. C'est un anathème à l'intérêt du public et au processus clair et légitime par lequel les citoyens peuvent s'impliquer que les développeurs et entreprises de construction aient le privilège d'accéder à la prise de décision - à la fois pour leurs propres projets et pour le développement urbain en général.

Lorsqu'un développeur dépose une demande d'autorisation impliquant l'utilisation de fonds publics sur l'infrastructure, ce dernier reçoit le privilège d'avoir accès et discuter des dépenses de ses fonds publics avec le département de l'urbanisme. Les groupes environnementaux et d'autres intérêts publics se voient refuser le droit de participer à de telles discussions.

En lien avec le développement urbain en général, notons que le PDM stipule, à la page 81, que " Le cadre financier de la Ville de Montréal déterminera les contributions respectives des différentes parties concernées, notamment [...] les promoteurs immobiliers dans le cadre d'ententes particulières soutenant le développement immobilier. " Le Sierra Club Québec recommande:

11. Toute discussion entre la Ville de Montréal et un développeur concernant tout projet de construction impliquant le changement de vocation d'un terrain d'être ouverte au plaidoyer public et aux groupes d'organisation de défense d'intérêts en partenariat à part entière, et que suffisamment de temps soit alloué à ces groupes afin de leur permettre d'être impliqués d'une façon significative.
12. Les " ententes particulières soutenant le développement immobilier " référées au PMD devraient, lorsqu'elles sont en lien avec la protection d'espaces verts et de la biodiversité, uniquement être permises lorsqu'elles ont un bénéfice net positif sur ces derniers.

La Ville est préoccupée par l'exode des familles et y répond en permettant la construction des résidences sur les espaces verts. Pourtant, tel qu'indiqué dans les résultats de sondages et compilation référée ici haut (*annexe D*), la proximité d'espaces verts sains constitue un des facteurs déterminants lorsque vient le moment de décider où habiter. En permettant la construction sur des espaces verts, la motivation de la population à s'éloigner ira en augmentant. Si nous désirons que Montréal demeure un endroit attirant et où il fait bon vivre, chaque petit espace vert encore inhabité doit être protégé afin de permettre à tous d'en profiter.

### Collaboration concernant l'Eco-Carte:

Le Sierra Club Québec, en collaboration avec des partenaires, travaille présentement à l'ébauche d'une éco-carte référée par la population détaillant le statut des espaces verts sur l'île de Montréal. Nous sommes disposés à collaborer avec l'équipe de la Ville de Montréal et mettre notre expérience à profit l'élaboration d'un plan ambitieux et détaillé permettant la protection des espaces verts et nous sommes désireux de partager notre expertise et nos ressources pour la communauté.

Nous demeurons à votre disposition pour toutes informations additionnelles.

Veillez recevoir nos meilleures salutations.



Floris Ensink

Président du comité exécutif du Sierra Club Québec

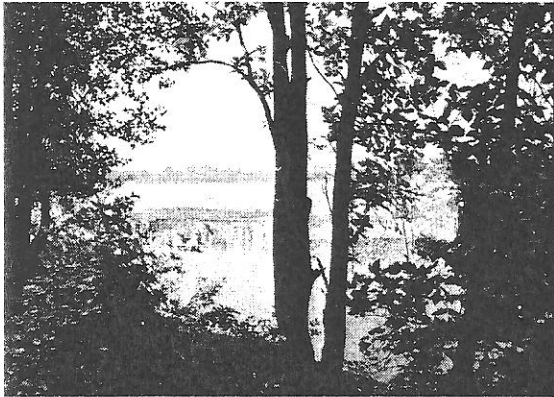
## ANNEXE A

### ORIENTATION 3: Un Grand Montréal avec un environnement protégé et mis en valeur

OBJECTIFS	DESCRIPTION SOMMAIRE DES CRITÈRES
3.1 Protéger 17% du territoire du Grand Montréal	3.1.1 Identification des aires protégées, des bois métropolitains et des corridors forestiers 3.1.2 Identification et caractérisation des milieux humides 3.1.3 Protection des bois et des corridors forestiers métropolitains 3.1.4 Adoption d'un plan de conservation des milieux humides
3.2 Protéger les rives, le littoral et les plaines inondables	3.2.1 Identification des plaines inondables 3.2.2 Protection des rives, du littoral et des plaines inondables
3.3 Protéger les paysages d'intérêt métropolitain	3.3.1 Identification des paysages d'intérêt métropolitain 3.3.2 Protection des paysages d'intérêt métropolitain
3.4 Protéger le patrimoine bâti d'intérêt métropolitain	3.4.1 Identification du patrimoine bâti d'intérêt métropolitain 3.4.2 Protection du patrimoine bâti d'intérêt métropolitain
3.5 Mettre en valeur le milieu naturel, le milieu bâti et les paysages dans une perspective intégrée et globale à des fins récréotouristiques	3.5.1 Mise en valeur des composantes de la Trame verte et bleue



# Les milieux riverains et aquatiques d'intérêt écologique



## Milieux riverains et aquatiques d'intérêt écologique

Outre les bois, les friches, les marais, les marécages et les étangs, le patrimoine naturel de Montréal comprend également de nombreux plans d'eau et leurs rives. Ces milieux riverains et aquatiques sont des éléments fondamentaux du paysage montréalais. Les rives sont très prisées par la population pour la pratique d'activités récréatives telle que la pêche, ou encore, tout simplement, pour admirer le paysage et profiter de la quiétude des lieux. Les milieux riverains et aquatiques recèlent une végétation riche et unique qui procure un habitat essentiel pour la prolifération d'une faune et d'une flore diversifiées. Dans le cadre de la *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels*, tenant compte des politiques fédérales et provinciales en vigueur, la Ville de Montréal entend développer une stratégie de préservation et d'aménagement des milieux riverains et aquatiques comportant un potentiel écologique intéressant.

## Objectifs de conservation et d'aménagement

- Préserver et accroître la biodiversité en milieux riverain et aquatique;
- Établir une vision d'ensemble des rives et des milieux aquatiques en dégageant leur potentiel écologique;
- Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine riverain et aquatique (préservation des paysages, contrôle des interventions, accessibilité physique et visuelle à l'eau, etc.)
- Assurer une saine gestion des écosystèmes dans ces milieux
- Élaborer un programme de communication et d'éducation visant à sensibiliser la population aux secteurs riverains et aquatiques d'intérêt écologique

## Guide to Promoting a Shared Vision of The Green and Blue Belt of Greater Montréal

### Public Consultations on the MMC's New Urban Plan (the PMAD)

## The Green and Blue Belt of Greater Montreal

*A common vision to promote during the Metropolitan Montreal Community's hearings on its  
'Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD)'*

Le 'Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD)' must include the creation of a green and blue belt as one of its integral and essential elements. It must also contribute to the protection of our exceptional natural heritage, characterized by a biodiversity that is superior to any other sector of Quebec and by an agricultural zone that grows almost 50% of the food produced in Quebec. The PMAD must set conditions favourable to the establishment of the green and blue belt by clearly identifying its components and by making setting aside the resources necessary for its creation.

### The Green and Blue Belt of Greater Montreal is:

#### An ecological park for the Montreal Archipelago, as proposed by the more than 80 partners of the 'Parc écologique de l'Archipel de Montréal' - including 15 municipalities and boroughs

- Identified natural areas to be preserved and protected, including a minimum of 12% by 2015, and 17% by 2020, of the bioclimatic domain of maple-hickory forest of south-western Quebec, of which 15% is rehabilitated areas
- An urban and rural green belt, consisting of both natural corridors for biodiversity as well as trails and which enable communities to experience nature
- A blue network centred on the St. Lawrence River, as well as the other waterways located within the green and blue belt, which also permit a variety of recreational activities

#### An agricultural heritage to discover, energize and protect

- Agricultural land protected and revitalized in a sustainable manner while promoting agro diversity
- A network highlighting agricultural attractions
- A program promoting local products and the establishments which use them

#### Hundreds of cultural, recreational and natural activities and events to explore

- A program to promote attractions and events
- A network of natural and humanized landscapes for quiet contemplation
- A network of markets and other establishments selling local products

#### A diverse and accessible network for active transportation

- One of the largest networks of bike paths in the world
- A network of trails connecting various attractions as well as highly urbanized areas in the belt
- A blue route covering the St. Lawrence River as well as other major rivers of the MMC

#### Investment in a sustainable future

- A unifying project integrating the environment, agriculture, tourism and culture
- Promoting a healthy, active lifestyle focused on outdoor recreation and active transportation
- Creating a high quality living environment which is cleaner, more aesthetic and which suffers less from the heat island effect
- The creation of sustainable jobs based on both regional leisure activities, attractions and services, and on sustainable local investment
- The protection, rehabilitation and enhancement of natural environments as well as agricultural lands
- Respect for the carrying capacity of ecosystems, and the true economic value of ecosystem services

## **La ceinture verte et bleue du Grand Montréal**

*Une vision commune à appuyer lors des consultations publiques de la Communauté Métropolitaine de Montréal sur le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD)*

Le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) doit inclure l'aménagement d'une ceinture verte et bleue comme composante intégrante et essentielle. Cette ceinture ne doit pas uniquement mettre en valeur les différents attraits récréotouristiques du territoire en les reliant par des circuits. Elle doit aussi contribuer à la sauvegarde de notre patrimoine naturel exceptionnel, caractérisé par une diversité biologique supérieure à tout autre secteur du Québec, ainsi que de notre territoire agricole, source de près de 50% de la nourriture produite au Québec. Le PMAD doit fixer les conditions favorables à l'établissement d'une telle ceinture verte et bleue en identifiant clairement ses composantes et en assurant les ressources nécessaires à sa réalisation.

**Cette ceinture verte et bleue pour le Grand Montréal c'est :**

**Un parc écologique de l'Archipel de Montréal tel que proposé par les plus de 80 partenaires du parc écologique de l'Archipel de Montréal incluant 15 municipalités et arrondissements**

- Des milieux naturels à conserver, à protéger et à mettre en valeur, dont un minimum de 12 % pour 2015 et de 17% pour 2020 du domaine bioclimatique de l'érablière à caryer cordiforme du Sud-Ouest du Québec incluant 15% de milieux réhabilités
- Une trame verte, urbaine et rurale, constituée de corridors naturels pour la biodiversité de même que de sentiers et pistes permettant à la communauté de découvrir la nature
- Un réseau bleu mettant en valeur le fleuve et les autres cours d'eaux situées dans la ceinture verte et bleue permettant de plus la pratique d'une diversité de loisirs d'eau

**Un patrimoine agricole à découvrir, dynamiser et protéger**

- Des terres agricoles protégées et dynamisées d'une manière durable tout en favorisant l'agrodiversité
- Un réseau mettant en valeur les attraits agricoles
- Un programme de promotion des produits locaux et des établissements qui en font l'utilisation

**Des centaines d'attraits et d'événements culturels, récréatifs et naturels à explorer**

- Un programme de promotion des attraits et événements
- Un réseau de paysages naturels et humanisés à contempler
- Un réseau de marchés et autres établissements vendant les produits locaux

**Un réseau de transport actif accessible et diversifié**

- Un des plus grands réseaux de pistes cyclables au monde
- Un réseau de sentiers reliant les divers attraits ainsi que les zones fortement urbanisées à la ceinture
- Un route bleu touchant tant le Saint-Laurent que les autres grandes rivières de la CMM

**Investir dans un avenir durable**

- Un projet rassembleur intégrant l'environnement, l'agriculture, le tourisme et la culture
- Une promotion d'une vie saine et active axée sur les loisirs extérieurs et le transport actif
- L'aménagement d'un milieu de vie de qualité moins pollué, plus esthétique et souffrant moins de l'effet d'îlot de chaleur
- La création d'emplois durables basés tant sur la promotion régionale de loisirs, attraits et services que sur un investissement local responsable
- La protection, la réhabilitation et la mise en valeur tant de milieux naturels que de terres agricoles
- Le respect de la capacité de support des écosystèmes et la considération de la valeur économique des services rendus par les écosystèmes



Communauté métropolitaine  
de Montréal

## **Communiqué de presse**

### ***Rapport de consultation publique sur le projet de PMAD*** **UN RAPPORT LÉGER MARKETING RÉVÈLE QUE LA SOCIÉTÉ CIVILE SOUHAITE UN PLAN** **AMBITIEUX**

**Montréal, le 7 novembre 2011** – Une étude de la firme Léger Marketing portant sur les faits saillants de la consultation publique sur le projet de *Plan métropolitain d'aménagement et de développement* révèle que la société civile souhaite un plan ambitieux axé, notamment, sur une ceinture verte, des quartiers TOD et des investissements en transport en commun.

La firme Léger Marketing, spécialisée dans l'analyse quantitative et qualitative, a été mandatée pour réaliser, de manière rigoureuse, une synthèse des opinions et des commentaires exprimés par les citoyens et les groupes du Grand Montréal dans le cadre de cette consultation.

Les faits saillants de cette analyse démontrent qu'une forte proportion des intervenants :

- indiquent être globalement en faveur du projet;
- demandent que les objectifs soient plus ambitieux;
- appuient la mise en place d'une trame verte et bleue (bois, corridors plans d'eau, milieux humides, berges et îles);
- supportent la proposition de localiser dans des aires TOD (*Transit-Oriented Development*) au moins 40 % des futurs ménages d'ici 2031, dans la perspective d'un aménagement axé sur le transport en commun;
- demandent que le transport collectif compte plus de projets de développement, y compris un réseau de vélo utilitaire;
- demandent la mise en valeur du territoire agricole et sa protection intégrale mais, pour certains, des ajustements sont requis pour le développement;
- demandent des mesures additionnelles portant sur le logement social, l'agriculture urbaine et la culture;
- demandent d'impliquer plus étroitement la société civile au processus de mise en œuvre du PMAD.

L'étude révèle également que plusieurs organismes municipaux souhaitent que leurs besoins locaux en matière de développement résidentiel et commercial soient mieux pris en compte et craignent que l'adoption du PMAD favorise un phénomène de saute-mouton au pourtour du territoire de la Communauté.

La consultation publique tenue du 28 septembre au 21 octobre derniers, a connu une participation historique avec plus de 344 mémoires transmis à la commission de l'aménagement de la Communauté métropolitaine de Montréal. Elle s'est distinguée comme un des exercices de démocratie participative les plus importants qu'a connus la région au cours des dernières années.

La commission de l'aménagement rendra public son rapport le 17 novembre 2011.

Le rapport de Léger Marketing est disponible à l'adresse suivante : <http://pmad.ca/consultations/rapports-de-consultation/>

\* \* \*

Créée le 1<sup>er</sup> janvier 2001, la Communauté métropolitaine de Montréal est un organisme de planification, de coordination et de financement qui regroupe 82 municipalités, soit 3,7 millions de personnes réparties sur plus de 4 360 kilomètres carrés. La Communauté exerce des compétences dans les domaines de l'aménagement du territoire, du développement économique, du logement social, du transport en commun et de l'environnement.

- 30 -

Pour renseignements : François Desrochers  
Conseiller en recherche  
Communauté métropolitaine de Montréal  
Téléphone : 514-350-2550